

Cachet du club

STATUT DES EDUCATEURS PROTOCOLE D'ACCORD

Saison 2023-2024

L'éducateur

(à retourner pour le 30 Novembre 2023)

Educateur titulaire des diplômes suivants :	ENCADREMENT :		
<u>DIPLOME</u> :	Départemental 1 Intermarché		
Module U7/U9	Départemental 2		
Module U11	RTJ		
Module U13	FEMININES		
CFF1 (Initiateur 1)			
CFF2 (Initiateur 2)	U15 ACCES LFNA U17 ACCES LFNA		
CFF3 (Animateur Seniors)	U7 U9 U11 U13 U		
Entre les soussignés : (Nom et adresse du club) Représenté par agissant en qualité de Président.			
Et,			
Nom et prénom de l'éducateur Nationaliténé leà			
	Email :		
Licencié au club :	N° de la licence fédérale:		
II A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT			
L'éducateur s'engage à assurer l'encadrement technique du club, conformément au statut des éducateurs de football du DLF. (RTJ: transmettre au DLF l'organigramme technique du club en début de saison). Il s'engage à suivre les stages et les journées d'informations organisés périodiquement par les organismes techniques dont il dépend. Il devra également en payant d'exemple, veiller à la bonne tenue de ses joueurs sur le terrain et hors du terrain. Le (nom du club) Et l'éducateur s'engagent à respecter, tant dans leurs relations réciproques qu'à l'égard des tiers, les prescriptions édictées par le DLF.			
		Fait à le	
		Fait à le (Signatures précédées de la mention « lu et approuvé »)	

Le Président